

AGORA, Portail du développement parlementaire



Vous voulez en savoir plus ? Rendez-vous sur le site Internet d'AGORA : www.agora-parl.org

Vous pourrez y découvrir de nombreux outils et informations, et échanger en ligne avec les acteurs du développement parlementaire.



Bienvenue à la deuxième lettre d'information d'AGORA !

AGORA, le portail du développement parlementaire, est fier de vous présenter sa deuxième lettre d'information.

AGORA est une initiative multilatérale du **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**, de **l'Institut de la Banque mondiale (IBM)**, du **National Democratic Institute for International Affairs (NDI)**, de **l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance (International IDEA)**, ainsi que de la **Commission européenne**. Le portail a été lancé avec succès en mars 2010 à Paris, et marque la naissance de la première plateforme virtuelle pour le partage des connaissances sur le développement parlementaire.

Cette lettre d'information trimestrielle présente les dernières informations, publications et articles en matière de développement parlementaire, tout en vous informant des activités récentes dans ce secteur en croissance. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter AGORA à l'adresse : www.agora-parl.org, ou à visiter nos institutions partenaires.

Si vous voulez participer ou poser des questions, adressez un courriel à : moderator@agora-parl.org

Sommaire parlementaire
Pour retrouver l'actualité des derniers mois, [cliquez ici](#).

Publications récentes
Pour consulter les publications récentes ou à venir, [cliquez ici](#).

Calendrier
Pour voir le calendrier complet des prochains évènements, [cliquez ici](#).

Analyse



Le rôle des organisations en charge du contrôle parlementaire dans le contrôle de la performance démocratique des parlements – par K. SCOTT HUBLI. « Il est évident que les organisations en charge du contrôle parlementaire ont vocation à jouer un rôle plus important en matière de contrôle de la performance parlementaire à la lumière des points de référence internationaux relatifs à la démocratie. Les organisations de la société civile ont joué un rôle similaire dans d'autres domaines du développement ... » [Cliquez ici pour lire la suite](#)

Secteur d'expertise Le Rapport



Parlementaire Mondial : Le Parlement et les Citoyens – par GREG POWER « Ce rapport, le premier parmi une série de rapports parlementaires mondiaux, s'intéressera à la relation entre les parlements et les citoyens. La légitimité parlementaire tient, dans une large mesure, à la manière dont les institutions satisfont ... ».

[Cliquez ici pour lire la suite](#)

Chronique



Hon. BERNADETTE LAHAI, Membre du Parlement (Sierra Leone). « Le droit de voter et de remporter des voix est reconnu aux femmes par la Constitution. Numériquement, les femmes représentent 51% de la population et, comme la politique se mesure en chiffres, il est tout naturel que le genre majoritaire jouisse d'une représentation à l'avenant au parlement. De plus, il est logique, d'un point de vue économique, d'utiliser toutes les ressources humaines d'un pays, qu'elles soient potentielles ou actuelles. Le recours aux femmes dans les efforts de développement est de plus en plus perçu comme ... » [Cliquez ici pour lire la suite](#)



A

GORA vous souhaite une excellente année 2011. À l'occasion de la deuxième édition de son bulletin, AGORA vous propose d'explorer l'une des missions essentielles des assemblées parlementaires à savoir leur fonction représentative.

En effet, la démocratie est un système complexe impliquant de nombreux acteurs qui s'influencent les uns les autres. Le parlement constitue l'une des institutions centrales du système démocratique. La fonction représentative constitue à cet égard une pièce essentielle du système démocratique dans la mesure où elle assure le lien entre les populations et leurs gouvernements.

Il s'agit d'une fonction capitale, à tel point que le PNUD et UIP ont décidé d'unir leurs forces pour produire le premier rapport mondial du développement parlementaire sur le thème « parlement et citoyens ». Comme Greg Power, en charge de ce rapport, l'indique dans son article (p) : « la légitimité des parlements repose, largement, sur la manière dont les institutions répondent aux attentes et aux besoins des électeurs. Cependant, il s'agit d'une relation en perpétuelle évolution, pour laquelle les parlements doivent en permanence s'adapter et innover, afin de répondre aux défis qu'elle génère ».

Tout d'abord, les assemblées composées de représentants élus par la population doivent refléter de manière juste l'ensemble de la population dans toute sa diversité. Il importe dès lors que les assemblées puissent compter en leur sein une représentation adéquate des groupes ayant classiquement un accès plus ardu aux sphères d'influence et de pouvoir tels que les femmes ou les minorités.

Les fonctions de législation et de contrôle gouvernemental seront nécessairement influencées par la composition de l'assemblée et ce n'est que si elle sont justement composées qu'elle reflèteront vraiment le mandat accordé par les citoyens dans toutes leurs diversités et leurs nuances.

Hon. Bernadette Lahai, membre du parlement de Sierra Leone a répondu aux questions d'Agora sur son expérience en tant que femme parlementaire et sur les défis que le parlement de Sierra Leone a dû relever pour la reconstruction et le développement du pays.

La fonction représentative suppose également, pour les parlements et leurs membres, d'engager un dialogue actif avec les citoyens afin de comprendre et d'intégrer leurs opinions et suggestions dans la législation et le contrôle du gouvernement.

Le renforcement du lien entre représentants et électeurs est ici au cœur du sujet. Afin de renforcer cette synergie, certains n'ont pas hésité à mettre en place des « fonds de développement pour les circonscriptions » (FDCs). Marc Baskin nous explique quels en sont les avantages et les défauts.

La fonction représentative suppose aussi l'accès et la transparence de l'institution parlementaire. Une nouvelle tendance émerge à cet égard: le suivi et le contrôle du travail parlementaire par la société civile. Scott Hubli nous explique ce nouveau phénomène, sujet d'une étude conjointe de NDI et WBI ayant identifié environ 190 organisations de suivi parlementaire dans quelques 80 pays.

On le voit ; la relation du parlement et du citoyen est complexe mais cruciale. AGORA en tant que le carrefour d'échange pour le savoir et le savoir-faire en matière de développement parlementaire souhaite également participer au renforcement de ce lien, tant comme lieu d'échange de connaissances, de pratiques et de succès que comme lieu de rencontre entre les parlements, les parlementaires et le reste des acteurs de la vie publique au sens large. Il leur est ainsi offert de débattre et d'échanger sur le renforcement des parlements en tant qu'acteurs démocratiques centraux et unificateurs mais aussi tant qu'importants vecteurs de changements pour les de politiques de développement.

Nous espérons vous compter parmi nos membres actifs afin de participer à l'échange et au renforcement mutuel des capacités de développement parlementaire notamment s'agissent de la fonction représentative des parlements. D'ailleurs, la participation de chacun au premier rapport mondial du développement parlementaire sur le thème « parlement et citoyens » est l'un des objectifs AGORA pour 2011 qui pourra être atteint grâce au groupe créé récemment à cet effet. À suivre très prochainement.

Bonne lecture !



23-24 septembre 2010: Commission européenne – Atelier de formation sur le soutien parlementaire (Bruxelles, Belgique)

L'objectif de cet atelier de formation, qui s'est tenu au Parlement européen à Bruxelles, consistait à familiariser le personnel avec les questions du développement parlementaire afin qu'il soit mieux armé à l'heure de mettre en œuvre des programmes de soutien parlementaire. Les participants ont également appris différentes façons d'associer les parlements à l'aide au développement et aux stratégies nationales de développement.

[En savoir plus...](#)

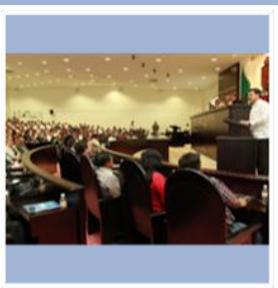


25-29 octobre 2010: L'Association parlementaire du Commonwealth – Atelier sur les Parlements, l'efficacité de l'aide et la prévention des conflits (Vienne, Autriche)

A l'issue de l'atelier sur les Parlements, l'efficacité de l'aide et la prévention des conflits qui s'est tenu à l'Institut commun de Vienne en Autriche, des représentants de huit parlements de pays du Commonwealth sortant ou souffrant de conflits violents ont convenu de recommandations visant à étendre le rôle du parlement dans la prévention et le règlement de conflits sérieux de nature à déstabiliser des nations entières.

A la lumière de leur expérience en matière de conflits et de relèvement postconflit et avec l'aide de spécialistes de six organisations internationales, les 14 parlementaires ont analysé les types de conflits affectant les nations à l'heure actuelle, ainsi que leurs causes, les conditions économiques et sociales qui concourent à l'escalade des différends en conflits violents et les réponses apportées par le parlement et les autres institutions de l'Etat. Ils ont reconnu le rôle prépondérant des parlementaires dans la prévention des conflits et l'édification d'une paix durable.

[En savoir plus...](#)



31 octobre – 03 novembre 2010: Conférence parlementaire internationale sur les Parlements, les minorités et les peuples autochtones: Participation effective à la vie politique (Chiapas, Mexique)

La conférence, qui s'est tenue à Tuxtla Gutiérrez au Chiapas, visait à impulser l'ordre du jour de la démocratie en identifiant les moyens permettant aux parlements partout dans le monde d'être plus ouverts à la participation des minorités et des peuples autochtones. La conférence a examiné les façons de dépasser la double discrimination dont souffre la femme qui appartient aux minorités et aux peuples autochtones. La conférence a également étudié les façons avec lesquelles les parlements et leurs membres pouvaient promouvoir et défendre plus efficacement les droits des minorités et des peuples autochtones.

Des membres du parlement de quelque quarante pays appartenant aux différentes régions du monde ont débattu de toutes ces questions pendant trois jours en compagnie d'experts, d'employés des Nations Unies et d'autres personnes. La conférence s'est déroulée dans l'Etat du Chiapas au sud du Mexique majoritairement peuplé d'autochtones.

A l'issue de la conférence, les participants ont adopté la Déclaration du Chiapas sur la représentation des minorités et des peuples autochtones au parlement.

[En savoir plus...](#)

10- 11 novembre 2011: Séminaire parlementaire de l'APF sur la démocratie et la bonne gouvernance économique (Cotonou, Bénin)



Les débats, animés par six parlementaires en provenance des diverses régions de la francophonie (Bénin, Gabon et Sénégal), ont porté sur les questions liées aux pouvoirs des parlements relatifs au contrôle budgétaire, au rôle des commissions permanentes, au rôle des parlements sur la scène internationale et à la transparence financière de la vie politique.

L'examen du contrôle budgétaire a fait apparaître l'impérieuse nécessité d'associer étroitement les parlementaires à l'ensemble du processus d'élaboration des lois de finances tant au niveau de la préparation, en instaurant notamment des débats d'orientation budgétaires, qu'au niveau de l'exécution en s'appuyant sur les conclusions des autorités indépendantes comme la Cour des comptes ou le vérificateur général.

Le thème de la transparence financière de la vie politique a permis de confronter les différentes expériences concernant les dispositions que la plupart des démocraties ont mises en place pour assainir la vie politique.

Les débats ont également porté sur le rôle des commissions et sur les nouvelles structures mises en place en appui des moyens de contrôle traditionnel ainsi que sur le rôle des parlements en matière internationale.

[En savoir plus...](#)

18-19 décembre 2010: Institut de la Banque Mondiale – Réunion régionale des Comités des comptes publics d'Asie (Dhaka, Bangladesh)



Un atelier de travail pour les CCP et les comités ayant des responsabilités similaires en Asie s'est tenu à Dhaka les 18 et 19 décembre. Cet atelier est venu compléter la réunion d'Asie du Sud qui avait eu lieu à Dhaka en novembre 2009 et a débouché sur la mise en place officielle de l'Association régionale des CCP d'Asie (ARAPAC). L'atelier a été organisé par le programme avec le soutien du FMI de l'APC, de l'USAID Afghanistan et du bureau de l'Asia Foundation (TAF) au Timor-Leste. Il a compté avec la participation de représentants d'Afghanistan, du Bangladesh, du Bhoutan, d'Indonésie, des Maldives, de Mongolie, du Sri Lanka, de Thaïlande, du Timor-Leste et du Vietnam.

02 - 04 décembre 2010: Conférence annuelle du Réseau parlementaire sur la Banque Mondiale (Bruxelles, Belgique)



La Conférence annuelle est l'événement phare du RPSBM et rassemble plus de 200 membres du réseau, leaders de la société civile et organisations partenaires, ainsi que des employés haut placés au sein d'institutions financières internationales telles que la Banque Mondiale, le FMI et les banques régionales de développement.

Quatre thèmes sont à l'ordre du jour de la conférence cette année: Le financement du développement, l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits dans le développement, l'efficacité et l'alignement de l'aide, et la révision des OMD.

[En savoir plus...](#)

Compte rendu du PNUD sur le développement parlementaire et la prévention des crises

Les parlements et les partis politiques, pour peu qu'ils soient efficaces et autonomes, peuvent jouer un rôle important en matière de prévention des crises et de relèvement après un conflit. Ce rôle passe par la médiation, la promotion du dialogue, l'adoption de lois tenant compte des risques de conflit et s'attaquant aux sources mêmes de la violence, ainsi que par une meilleure représentation de la population grâce à une participation accrue des femmes et des minorités.

À la lumière des **lignes directrices du PNUD sur les parlements, la prévention des crises et le relèvement destinées à la communauté internationale**, le PNUD a engagé une série d'activités visant à mieux appréhender et à renforcer le rôle crucial du parlement en matière de prévention et de relèvement. En 2010, les activités que nous avons menées en faveur du développement parlementaire et de la prévention des crises au niveau national, régional et mondial dans trois régions (le monde arabe, l'Amérique Centrale et l'Afrique de l'Ouest) ont enregistré les succès suivants:

Une méthodologie a été mise au point pour renforcer la capacité du parlement à réagir en matière de prévention des crises et de relèvement par le biais d'un outil d'autoévaluation dédié. Cet outil est partagé avec les groupes parlementaires régionaux dans le monde arabe, l'Amérique Centrale et l'Afrique de l'Ouest, et piloté dans deux pays d'Afrique de l'Ouest afin d'accroître la capacité des parlements à relever de tels défis dans des environnements politiques qui leur sont propices (Togo et Guinée Bissau).

Trois groupes de travail parlementaires ont été mis sur pied et consolidés dans le monde arabe, l'Amérique Centrale et l'Afrique de l'Ouest sur la prévention des crises et le relèvement (PCR), y compris la réforme du secteur de la sécurité (RSS). Ces réseaux régionaux comptent des membres tant du parlement que de l'administration parlementaire, dans les régions qui ont chacune activement, au partage d'expériences et aux échanges entre pays du Sud sur la prévention des crises et le relèvement. Ces échanges ont eu lieu lors des réunions régionales, et par le biais de la plateforme d'AGORA sur le développement parlementaire, des groupes régionaux dédiés ayant été créés sur cette plateforme pour poursuivre le dialogue (www.agora-parl.org). Ces groupes de travail

parlementaires ont été l'occasion de cimenter le dialogue avec les **organisations parlementaires régionales** (le parlement de la CEDEAO en Afrique de l'Ouest, Parlacen et Parlantino en Amérique Centrale), les **partenaires régionaux et internationaux** clés (tels que *l'Union interparlementaire (UIP)*, *le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (UNREC)*, *la Fondation Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)*), les **organisations de la société civile** (Lebanese Parliamentary Monitor et Yemen Parliamentary Watch dans le monde arabe, *le réseau d'action d'Afrique de l'Ouest sur les armes légères (WAANSA)*, *le West Africa Network for Peacebuilding (WANEP)*), et les **praticiens** (la Commission Européenne, l'Agence canadienne de développement international, le National Democratic Institute for International Affairs (NDI), la Fondation Westminster pour la Démocratie (WFD) et l'USAID).



À Une plateforme mondiale a été lancée sur le développement parlementaire et la prévention des crises. Elle

permet aux parlementaires et praticiens de partager leurs connaissances sur le portail d'AGORA pour le développement parlementaire (**En savoir plus, cliquez ici**). Cette plateforme contient des documents clés, des lignes directrices pour améliorer la performance parlementaire, des récits de réussites et des documents d'information. Des films vidéo et des courts-métrages de sensibilisation quant à l'importance du rôle que les parlements sont amenés à jouer en matière de prévention des crises et de relèvement (PCR) sont également disponibles (**En savoir plus, cliquez ici**).

De nouvelles recherches sur les thèmes d'actualité liés à la PCR ont vu le jour et ont été partagées avec les parlementaires et les praticiens des régions afin de familiariser les parlements avec les défis majeurs afférents à la PCR tels que la violence électorale et politique, la violence fondée sur le genre, la violence armée, les mécanismes régionaux relatifs à la prévention des crises, le rôle des partis politiques et la construction de l'Etat.



L'Honorable Bernadette Lahai est titulaire d'un doctorat en vulgarisation agricole et développement rural. Elle a travaillé pendant 13 ans à l'Institut de recherche agricole du Sierra Leone où elle était spécialiste des questions de genre et de la recherche- développement en agriculture et technologie. Elle a également été consultante nationale de la FAO pour un projet visant les femmes au Sierra Leone ainsi qu'experte en genre et en affaires sociales dans le cadre de l'élaboration du projet Vision 2025 pour le Sierra Leone. Elle s'est engagé en dans la politique en 2002 et demeure est parlementaire depuis lors. Activiste du genre et féministe, l'Honorable LAHAI est membre de nombreuses organisations de femmes et associations professionnelles.

Les femmes restent sous-représentées dans les parlements partout dans le monde. Pourquoi, selon votre expérience, la présence des femmes est-elle si importante au parlement? Que peuvent-elles apporter pour relancer le développement?

Tout d'abord, le droit de voter et de remporter des voix est reconnu aux femmes par la Constitution. Numériquement, les femmes représentent 51% de la population et, comme la

“ Le défi le plus grand a consisté à placer les intérêts nationaux au-dessus des intérêts partisans ”

politique se mesure en chiffres, il est tout naturel que le genre majoritaire jouisse d'une représentation à l'avenant au parlement. De plus, il est logique, d'un point de vue économique, d'utiliser toutes les ressources humaines d'un pays, qu'elles soient potentielles ou actuelles. Le recours aux femmes dans les efforts de développement est de plus en plus perçu comme extrêmement efficace et nécessaire.

Ensuite, les femmes peuvent enrichir le processus législatif d'expériences personnelles et collectives inédites; elles sont, par nature, plus portées à réfléchir à long terme, et c'est ce genre de réflexion qui a permis le bond réalisé par la plupart des pays nouvellement industrialisés comme la Malaisie et l'Indonésie. Les femmes recherchent instinctivement le consensus plutôt que la concurrence, ce qui peut influencer positivement l'ensemble des procédures parlementaires. Enfin, comme les femmes ont longtemps été tenues à l'écart, elles feront de leur mieux pour que les lois promulguées par le parlement protègent les groupes marginalisés, dont les femmes, les jeunes, les personnes âgées, les minorités ethniques, etc.

En tant que membre du parlement dans un pays sortant d'un conflit, comment avez-vous ressenti le rôle de votre parlement dans le cadre des efforts de reconstruction après le conflit au Sierra Leone? Quels sont les aspects qui ont représenté les plus grands défis pour l'institution et quelles leçons pouvez-vous en tirer?

Le parlement a contribué à la reconstruction à trois niveaux. D'abord, sur le plan législatif, le parlement a révoqué et transformé en lois les décrets relatifs à la junte militaire, et a amendé ou adopté de nouvelles lois qui s'attaquent à certaines causes du conflit, telles que la loi sur l'enregistrement des partis politiques, et la création de la Commission électorale nationale, de la Commission des droits de l'homme, de la Commission sur les armes légères et de la Commission Vérité et Réconciliation. Ensuite, le parlement a œuvré pour un plus grand contrôle de l'exécutif en vue d'une utilisation équitable et efficace des finances. Enfin, une plus grande attention a été accordée à la représentation des électeurs et à leurs besoins, l'accent étant mis sur les questions et les défis que le gouvernement doit aborder. Toutefois, d'importants problèmes subsistent. Le défi le plus grand a consisté à placer les intérêts nationaux au-dessus des intérêts partisans en raison de l'influence considérable des partis politiques sur les décisions prises par les députés au sein du parlement, et au vu des pouvoirs immenses dévolus au Président. De plus, le parlement compte avec un taux d'attrition de plus de 80%, la transparence et la responsabilisation restant faibles en raison du népotisme. La politisation de la moindre affaire dans le pays rend la réforme difficile à ce niveau.

L'un des Objectifs du Millénaire pour le Développement consiste à assurer une éducation de base à tous les enfants. L'éducation de base est un pilier de la démocratie en ce qu'elle nous apprend à « vivre ensemble » et nous enseigne ►►

- ***le rejet de la violence et l'importance du dialogue. De quels instruments le parlement dispose-t-il pour assurer l'éducation de base pour tous? Comment le contrôle exercé sur le gouvernement, les mécanismes juridiques et l'adoption de lois peuvent-ils garantir l'accès de tous les enfants à l'école primaire?***

Il est crucial de consulter les électeurs sur les besoins, problèmes et solutions potentielles en matière d'éducation. Le contrôle de l'exécutif est tout aussi important. Par ailleurs, la constitution d'un réseau parlementaire pour l'échange d'expériences, les auditions d'experts et la coopération avec les organisations de la société civile peuvent largement contribuer à l'amélioration des politiques élaborées en la matière. Tout aussi importante – et ceci dépasse le champ de l'éducation pour constituer un domaine à part entière – est la communication entre toutes les parties prenantes, afin d'identifier les failles dans la mise en œuvre et de prendre les mesures de rectification appropriées. Ceci reste tributaire de l'établissement et de la révision d'objectifs de performance; de l'organisation de visites sur le terrain; de l'information des citoyens et du recueil de leur opinion technique, financière et morale; d'une supervision pointue des projets relatifs à l'éducation, ainsi que du contrôle de l'exécutif.

Dans les sociétés divisées, comme les pays sortant d'un conflit, le lien entre les institutions démocratiques et les citoyens revêt une importance particulière. Les parlementaires doivent représenter leurs électeurs de façon appropriée en communiquant avec eux à travers un dialogue permanent et ininterrompu. Dans le même temps, les échanges avec leurs pairs au parlement doivent viser la réalisation d'un consensus sur les politiques. A cet égard, le rôle du parlement dans la reconstruction des structures sociales et politiques de la nation et la réalisation de la réconciliation reste crucial. Comment les parlements peuvent-ils jouer ce rôle au mieux?

La principale façon dont les parlements s'acquittent de ce rôle consiste à instaurer une justice réparatrice et distributive à travers les lois afin de prévenir toute récidive. Parallèlement, les lois doivent redresser les facteurs qui ont été à l'origine du conflit à travers l'intégration sociale, des élections libres et justes, la responsabilisation et la transparence, la tolérance

politique, etc. La responsabilisation reste indispensable à tous les stades, au même titre qu'un dialogue permanent avec les électeurs. Enfin, le parlement doit rester vigilant face aux signes avant-coureurs d'un conflit et adopter une approche proactive tournée vers l'avenir – c'est ainsi seulement que les tragédies pourront être évitées et que la reconstruction pourra générer des résultats durables.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement constituent le mécanisme le plus connu dans la lutte mondiale contre la pauvreté. Quelle est l'importance des politiques favorables aux pauvres dans votre région et que peuvent faire les parlements pour concevoir et mettre en œuvre de telles politiques pour d'atteindre les OMD?

L'importance des politiques favorables aux pauvres se reflète dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté de Sierra Leone, la conception de budgets prenant en compte les questions liées au genre, la priorité donnée au développement rural et agricole pour inverser le flux des migrations des zones rurales vers les régions urbaines, les projets tendant à renforcer l'accès des pauvres à un revenu durable, ainsi que dans l'adoption d'une approche favorable aux pauvres pour le budget alloué au développement. A l'avenir, il sera essentiel de procéder, sans tarder, à l'octroi de crédits et de dons pour des programmes favorables aux pauvres et de contrôler le progrès à ce niveau afin d'éviter les déconforts potentielles et de répondre aux besoins. En outre, le parlement doit veiller au renforcement et à la supervision des revenus les plus modestes pour que les pauvres bénéficient adaptées. Pour appuyer ces initiatives, les électeurs doivent être éduqués quant à leurs rôles et responsabilités et recevoir une formation pour acquérir la maîtrise et les compétences nécessaires. Enfin, on n'insistera jamais assez sur l'impérieuse nécessité d'exercer un contrôle réel car il y va de l'efficacité même de ces programmes .

“ Les lois doivent redresser les facteurs qui ont été à l'origine du conflit “

La fonction représentative du parlement

Dans les parlements démocratiques, les députés sont élus par les citoyens. Le système électoral assure la distribution des sièges afin que les députés puissent rendre compte de leurs actions à des électeurs singuliers, présentant des spécificités géographiques, ethniques, et religieuses, ou ayant des intérêts ou des avis politiques particuliers. Ce lien avec les citoyens est au cœur de la fonction représentative du parlement.

Le parlement, qui est la somme totale de ces différences, représente les croyances et les idées de la nation. Ceci étant, la composition de l'assemblée doit refléter de façon appropriée l'ensemble de la population, dans toute sa diversité, y compris les femmes et les minorités.

La fonction représentative du parlement est caractérisée par son rôle en tant que lieu d'expression et de débat autour de questions d'importance locale, nationale et internationale, et de traduction de ces débats en politiques.

La façon dont les citoyens perçoivent les interactions avec leurs parlementaires peut déterminer l'efficacité des députés dans l'exercice de leur rôle de représentation. Dans de nombreux pays, la faible capacité de représentation du parlement constitue une menace réelle au progrès de la démocratie. La méfiance à l'égard des institutions représentatives est patente et croissante. La

méfiance relative à l'égard des institutions politiques qui constituent un relai entre les préoccupations du citoyen et la politique du gouvernement – parlement et partis politiques – dénote une coupure prononcée entre les institutions représentative et leurs électeurs.

Par ailleurs, le contexte juridique et politique peut encourager ou restreindre la représentation parlementaire. Les nouvelles démocraties émergent de régimes autoritaires héritent souvent d'une structure juridique qui n'est pas conçue pour encourager l'implication ou la participation du public au processus législatif. Il est important de tenir compte de ce cadre et de ses implications dans les stratégies destinées à renforcer la capacité représentative du parlement. La gouvernance et les systèmes électoraux affectent incontestablement les mécanismes de représentation. Enfin, quand bien même un cadre juridique et politique bien conçu pourrait favoriser une représentation efficace, il n'en demeure pas moins que les parlements ont besoin des ressources humaines et financières nécessaires pour soutenir la fonction représentative.

Contexte et cadre

Le contexte social revêt une importance cruciale. En effet, les ►



PNUD – Les rapports entre le parlement et les électeurs

Ce document du PNUD s'intéresse à la relation entre le parlement et les électeurs. Dans un premier temps, l'accent est mis sur l'importance des relations et de l'interaction entre le parlement et les électeurs. Ensuite, les questions et les défis clés posés au parlement sont examinés. Enfin, des activités et des structures visant à renforcer les rapports entre le parlement et les électeurs sont évoquées.



Les activités internationales de l'Assemblée Nationale

Ce document se compose principalement de plusieurs fiches de synthèse extraites de l'ouvrage « L'Assemblée Nationale dans les institutions ». Il est complété par de nouveaux développements portant en particulier sur le domaine des relations extérieures, sur l'observation des élections et sur les organisations interparlementaires.



NDI et PNUD – Guide de renforcement de la capacité représentative des parlements

Ce document a été élaboré par le NDI et le PNUD. Il constitue un guide pratique à l'usage des personnes chargées de la conception de programmes destinés au renforcement de la capacité représentative des parlements dans les démocraties émergentes. Des options de programme sont énumérées et de nombreuses questions portant sur la mise en œuvre passées en revue.

► acteurs extérieurs au parlement doivent détenir des informations suffisantes sur la façon d'apporter une contribution, de plaider ou de contrôler le parlement. Une société civile peut être faible au niveau de la représentation parlementaire même dans un pays qui compte une société civile et une presse dynamiques. Dans les démocraties émergentes, la société civile, malgré des années passées à surveiller ou à critiquer un régime autoritaire, peut être incapable de plaider efficacement en faveur de changements dans les politiques en s'appuyant sur le parlement et ses représentants. En outre, le mécanisme par le biais duquel la société civile et la presse exercent leur rôle de surveillance est appelé à changer avec l'arrivée d'un régime plus démocratique. L'éducation civique devient essentielle à cet égard afin d'informer le public de la structure, des rôles et des fonctions du parlement ainsi que des droits et responsabilités du citoyen dans une nation démocratique.

Communication et information

Il est particulièrement important que les parlements et les parlementaires soient dotés des capacités institutionnelles et politiques nécessaires pour faciliter la fonction de représentation.

De nombreux parlements disposent de bureaux d'information qui visent à faciliter le flux d'information entrant et sortant du parlement. Certains ont aussi des services spéciaux

conçus pour améliorer la capacité des députés à communiquer avec les organisations de la société civile, le gouvernement et les autres parties prenantes.

Des facteurs élémentaires peuvent garantir un minimum de publicité à l'action du parlement telle que la publicité des débats en séance plénière ou au sein des commissions et l'accès aux documents parlementaires, notamment à travers le site officiel du parlement.

La création d'un site parlementaire constitue un puissant outil d'information et d'échanges qui permet de rapprocher les citoyens et leurs représentants et de renforcer la transparence des activités parlementaires.

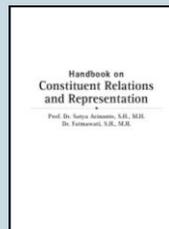
Vu l'importance des médias audiovisuels dans la constitution de l'opinion publique, la diffusion des activités parlementaires peut s'avérer un outil efficace. Ainsi, les parlements démocratiques pourront compter avec des chaînes de télévision ou de radio, des sites électroniques et des publications permettant d'associer les citoyens au processus d'élaboration des politiques.

Les contacts, les informations et la communication entre le parlement et les médias constituent des éléments clés favorisant une bonne compréhension des activités parlementaires par les citoyens et jetant les bases d'un dialogue constructif.



Senat (France) – Guide Pratique de la Communication Parlementaire

Pour tous les parlements contemporains, la communication est un impératif démocratique et institutionnel. Ils sont en effet tous confrontés à un même défi: résorber le déficit entre la place prééminente qu'ils occupent théoriquement au sein des institutions et leur quasi effacement médiatique, que chacun peut constater.



PNUD – Guide des relations avec les électeurs et de la représentation

Cet ouvrage illustre la nécessité de bâtir des relations avec les électeurs et apporte des informations sur la façon d'élaborer une stratégie de communication efficace. Il fournit des idées sur la meilleure façon de suivre les contributions des électeurs, les avantages découlant de la création d'un bureau pour les électeurs et la manière de soutenir les relations entre les membres et les électeurs.



UIP et PNUD – La représentation des minorités et des peuples autochtones au parlement

Cette publication fournit un aperçu de l'état de la représentation des minorités aux parlements nationaux. Elle est le résultat d'une étude menée en 2009 par l'UIP et le PNUD sur les règles en vigueur à l'échelle nationale, les normes et réglementations appliquées aux groupes parlementaires et les opinions des parlementaires.

Les parlements et le détournement de la représentation

Compte tenu du rôle représentatif dévolu aux parlements dans les démocraties, les régimes non démocratiques utilisent souvent la formule procédure pour cacher des pratiques non démocratiques. Les processus décisionnels collectifs et les votes de façade recouvrent l'ensemble d'un vernis de légitimité, même si le parlement ne fait qu'approuver la politique du gouvernement sans débats ni examen réels.

► Le dialogue

Pour qu'un parlement puisse jouer son rôle en tant qu'institution de représentation clé dans le système démocratique, il doit veiller au dialogue avec tous les acteurs de la vie publique et prêter l'oreille aux besoins et tensions sociales, dans toute leur diversité, afin d'exécuter au mieux ses fonctions de contrôle et de législation. L'efficacité et l'efficience de la loi et le contrôle des politiques du gouvernement sont étroitement liés à ceci.

Pour les parlements et leurs membres, une représentation réelle passe par un dialogue avec les citoyens afin de comprendre leurs points de vue et leurs perspectives, dans le but d'utiliser les pouvoirs afférents à leurs fonctions (la législation, la participation aux débats, la préparation de questions, etc.) pour exprimer les idées résultant de ce dialogue.

De nombreux mécanismes peuvent être envisagés pour instaurer ce dialogue. A titre d'exemple, les auditions publiques et les visites de terrain effectuées par les commissions parlementaires sont l'occasion pour les législateurs d'entendre les opinions des experts et des citoyens sur questions politiques qu'ils sauront ensuite mieux exprimer.

Les citoyens ne peuvent pas savoir comment ils sont représentés si le parlement est opaque et les députés peu loquaces. D'où l'importance de la transparence pour la fonction représentative. La présence des parlementaires dans leurs propres circonscriptions est essentielle. Dans certains pays, les parlements prévoient un financement pour aider les députés à ouvrir des bureaux dans leurs circonscriptions et couvrir les frais de déplacement.

En outre, les citoyens dans les nouvelles démocraties aspirent souvent à l'exercice actif des libertés démocratiques en s'associant aux représentants élus pour améliorer la qualité de vie dans leur pays. Lorsque les chances d'une telle association

sont inexistantes ou insuffisantes pour changer la politique du gouvernement, le soutien à la démocratie s'en ressent. Dans certains pays, on peut s'attendre des députés à ce qu'ils fassent pression en faveur de leurs électeurs pour des projets particuliers ou au regard de considérations financières données. Le rôle représentatif des députés exige qu'ils reviennent vers leurs électeurs et leur montrent leurs réalisations. Outre le fait de réassocier les électeurs au dialogue, les députés peuvent fournir d'autres genres de services à ces derniers comme le travail avec des cas individuels (en aidant les électeurs à régler leurs problèmes). La création de « bureaux parlementaires locaux » (au Laos, au Vietnam et en China) ou de « conférences parlementaires » qui impliquent essentiellement le « transport » du parlement ou de commissions dans les provinces, la constitution de centres d'information pour les visiteurs du parlement et l'instauration de « parlements de jeunes » sont d'autres exemples de ce dialogue actif entre les citoyens et les parlements.

Les parlements peuvent avoir des bureaux conçus spécialement pour l'échange avec des parlements et des institutions d'autres pays. En effet, s'agissant de la fonction représentative du parlement, il importe de mentionner l'établissement et le maintien de relations avec d'autres parlements; ceci varie du simple échange d'informations aux visites formelles effectuées sur une base réciproque. Ces « échanges parlementaires » concourent à renforcer les liens avec les autres pays et facilitent le partage d'idées, de valeurs, de connaissances et d'expériences. Les relations internationales du parlement et de leurs membres peuvent avoir lieu grâce aux associations parlementaires et aux groupes interparlementaires.

Pour explorer le secteur d'expertise d'AGORA sur la fonction représentative du parlement, [cliquer ici](#)

Le Rapport Parlementaire Mondial – Le Parlement et les Citoyens

Par Greg Power

Vers la fin 2011, le PNUD et l'Union Interparlementaire publieront conjointement le premier Rapport parlementaire mondial, l'objectif étant d'évaluer la situation des parlements dans le monde – en étudiant le rôle changeant de ces parlements et la manière dont ils répondent aux demandes de plus en plus complexes relatives à la gouvernance, aux citoyens et à la société. Dans le cadre de ce processus, nous mettrons à contribution la connaissance et l'expertise disponibles au sein de la communauté d'Agora.

Ce rapport, premier d'une série de rapports parlementaires mondiaux, s'intéressera à la relation entre les parlements et les citoyens. La légitimité parlementaire tient, dans une large mesure, à la manière dont les institutions satisfont les besoins et les attentes des électeurs. Toutefois, cette relation est en perpétuel changement et les parlements se doivent d'évoluer en permanence et de s'adapter aux défis qui se posent à eux. Le rapport vise à examiner la façon dont ces défis se déclinent dans les différentes parties du monde et sondera, d'un œil critique, des exemples d'innovations parlementaires destinées à renforcer le dialogue entre les citoyens et les hommes politiques.

L'analyse s'articulera autour de quatre grands thèmes et nous solliciterons l'opinion des membres d'Agora sur chacun d'entre eux. Le premier concerne la manière dont la représentation politique elle-même est en train de changer. En effet, les parlements, anciens ou nouveaux, sont confrontés à des pressions similaires de la part de citoyens souhaitant être davantage consultés, à des formes de démocratie plus directe et à des attentes publiques accrues en raison du caractère immédiat que revêtent les moyens de communication modernes.

Il est important de comprendre comment ces pressions se manifestent, notamment pour ce qui est du rôle des partis politiques (et de leurs groupes parlementaires) comme principaux vecteurs de la représentation et pour ce qui concerne leur rôle critique consistant à juger de l'efficacité d'un parlement. Nous tenterons également de vérifier si des parlements ayant la même



Greg POWER est membre du conseil d'administration de la société Global Partners and Associates. Il a travaillé sur des projets visant à soutenir le développement des institutions législatives et des partis politiques au Moyen Orient, en Afrique et dans les Balkans, et il collabore actuellement avec le Conseil iraquien des représentants. Il avait été désigné par le gouvernement britannique comme conseiller spécial des députés Robin COOK et Peter HAIN sur la réforme parlementaire et les questions plus vastes du renouvellement démocratique. Auparavant, il avait été directeur du programme sur le parlement et le gouvernement à la Hansard Society. Il est professeur visiteur de haut niveau au Centre de la gouvernance mondiale de la LSE.

qui font partie de chacune des « trois vagues » de démocratisation définies par Samuel Huntington.

Le second thème se rapporte à la manière dont les parlements, à titre collectif, associent et représentent le public. En d'autres termes, il s'agira de voir comment le parlement implique les individus et les organisations dans l'exercice de ses fonctions législative, budgétaire et de contrôle. Comment les parlements font-ils appel aux témoignages du public ? Dans quelle mesure est-il facile pour le public de participer et quels parlements utilisent des méthodes innovantes pour consulter les électeurs ?

Ce thème évaluera la qualité des échanges entre le parlement et le monde extérieur dans des domaines clés tels que la santé, l'éducation ou l'environnement, et mettra l'accent sur des méthodes innovantes (telles que l'utilisation des TIC) où une consultation renforcée a eu un impact sur le développement des politiques. Il identifiera également les bonnes pratiques – parmi les parlements, les gouvernements, les médias et la société civile – permettant aux électeurs de mieux comprendre le rôle et le travail des parlements et d'améliorer la qualité du processus législatif et du contrôle parlementaire. ►

Outre une fonction de représentation collective, les hommes politiques assurent une fonction de représentation *individuelle*. Le troisième thème consiste donc à explorer la façon dont ces derniers réagissent aux demandes formulées individuellement par les électeurs ou par les groupes d'électeurs. C'est une dynamique clé de chaque parlement, qui façonne, souvent, la vision qu'ont les hommes politiques d'eux-mêmes mais que l'on oublie facilement.

Comment la « motivation électorale » affecte-t-elle, par exemple, leur travail à l'intérieur et à l'extérieur du parlement? Ceci varie selon la nature du système électoral, car les systèmes de listes impliquent une plus grande loyauté à l'égard des chefs du parti, alors que les systèmes uninominaux soumettent les hommes politiques au jugement des électeurs sur leur performances locales.

Des cas anecdotiques révèlent l'important travail d'innovation entrepris par les hommes politiques, ainsi que la grande diversité dans leur façon de s'acquitter de leurs rôles respectifs. Nous mettrons ces cas en lumière, tout en identifiant certaines des caractéristiques principales de l'action des électeurs. Nous examinerons, de même, l'impact des fonds de développement des circonscriptions électorales dans différents pays, en pesant les avantages et les inconvénients de ce phénomène récent.

Le dernier thème a trait à la manière dont les parlements communiquent avec les électeurs, c'est-à-dire leur façon de s'adresser au public et de leur expliquer leur rôle. Ceci permettra de connaître l'opinion du public sur le parlement (et la divergence entre celle-ci et celle des parlementaires) et le respect par les institutions des rôles qui leur sont dévolus.

Dans de nombreux pays, les opinions des électeurs découlent d'une mauvaise compréhension et d'attentes irréalistes quant aux capacités effectives des hommes politiques. Cette perception doit être bien comprise. L'analyse se penchera sur la question de la confiance envers les hommes politiques et les parlements, ses causes et dynamiques, et mettra en lumière certaines mesures prises par les parlements pour remédier à la méfiance.

Dans un premier temps, nous passerons en revue les programmes de développement parlementaire et identifierons des succès, des exemples et des études de cas, gravitant notamment autour des quatre thèmes précités. Des exemples portant sur les programmes de soutien conçus pour améliorer la relation entre les électeurs et les hommes politiques, les défis liés aux attentes du public dans les différents pays et les innovations dans les services rendus aux électeurs, ou encore dans la pratique ou l'action parlementaire, seront les bienvenus.

Notre analyse se fonde sur la conviction que les parlements jouent un rôle vital dans les démocraties représentatives, auquel aucune autre institution ni aucun autre acteur ne pourrait se substituer. Toutefois, pour préserver sa légitimité, le parlement doit évoluer en permanence au même rythme que les sociétés qu'il représente. Nous espérons qu'avec votre aide, le rapport fournira la connaissance, les opinions et l'innovation nécessaires à cette fin.

Pour plus d'informations, prière de contacter Greg Power – greg@global-partners.co.uk.

Le Rapport parlementaire mondial est conçu pour servir d'analyse pratique plutôt qu'académique de l'état des parlements, d'où notre souci de puiser dans l'expérience des acteurs du terrain. A cet effet, le groupe *Rapport parlementaire mondial – Le parlement et les citoyens* a été mis sur pied dans la Zone de confiance (Trusted Area) d'AGORA pour trouver des exemples réels sur la façon dont les rapports parlement-citoyens sont en train de changer dans les différents pays et sur la manière dont les parlements (et les hommes politiques) réagissent à ces défis. Nous cherchons à identifier des exemples et des études de cas qui apportent de la substance au rapport et des informations sur les programmes de soutien parlementaire conçus pour améliorer la représentation – les membres d'AGORA constituent la source la plus utile d'expertise et de connaissance.

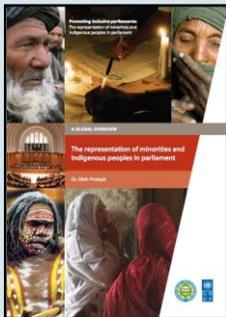
Pour devenir membre de la Zone de confiance et rejoindre le groupe *Rapport parlementaire mondial – Le parlement et les citoyens*, prière de visiter le site:

<https://agora.trustedarea.net/login>



L'Assemblée nationale dans les institutions françaises

Conçu par le service des Relations internationales comme un instrument de travail à la disposition de ses interlocuteurs étrangers –des parlementaires et des fonctionnaires d'assemblées, principalement– le « Recueil des fiches techniques » aborde l'ensemble de l'institution parlementaire. [Cliquez ici pour en savoir plus](#)



PNUD – UIP: Un aperçu mondial: “La représentation des minorités et des peuples autochtones au parlement”

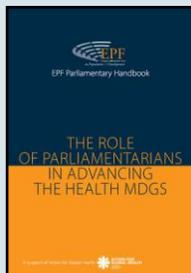
La publication « Un aperçu mondial: La représentation des minorités et des peuples autochtones au parlement » braque les projecteurs sur l'état de la représentation des minorités dans les parlements nationaux. Cette publication est le résultat d'une étude menée en 2009 par l'UIP et le PNUD, qui s'intéresse aux lois et règlements nationaux, aux normes et réglementations portant sur les groupes parlementaires, ainsi qu'aux opinions des parlementaires.

La représentation des minorités et des peuples autochtones au parlement est essentielle pour une participation réelle de ces groupes aux affaires publiques. La présence des minorités et des peuples autochtones au parlement, la prise en compte de leur voix et le respect de leurs intérêts sont autant d'indicateurs de leur participation à la prise de décision au niveau national. Cette participation ne peut qu'être bénéfique pour tous dans la société. En effet, elle peut renforcer la démocratie, améliorer nettement la qualité de la vie politique, faciliter l'intégration sociale et prévenir les conflits. [Cliquez ici pour en savoir plus](#)



Journal of Democracy – “Une synthèse incertaine” par Thomas Carothers

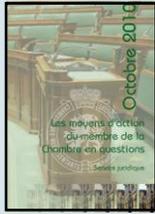
L'aide au développement et le soutien à la démocratie sont de plus en plus liés, mais la coopération entre les deux est partielle et son avenir reste incertain. Les clivages traditionnels entre les deux domaines se sont rétrécis au cours des années 90 avec l'augmentation des budgets alloués à l'aide internationale et l'optimisme ambiant quant à une double transition vers la démocratie et les marchés. Les agences du développement sont plus nombreuses à reconnaître l'importance de la gouvernance et du contexte politique pour leur travail, alors que les organisations soutenant la démocratie veillent à ce que celle-ci satisfasse les demandes socioéconomiques des citoyens. Toutefois, un lien trop étroit entre les deux approches suscite la méfiance de part et d'autre. Nombreux sont les acteurs du développement qui redoutent une politisation de l'aide, les experts de la démocratie craignant, pour leur part, l'assujettissement des objectifs de la démocratie à des objectifs économiques. [Cliquez ici pour en savoir plus](#)



Le Forum parlementaire européen - Le rôle des parlementaires dans la réalisation des OMD relatifs à la santé

Ce manuel présente une analyse complète du rôle des parlementaires dans la prise de décisions au sein de l'UE en ce qui concerne la santé mondiale, fournit des exemples équilibrés de bonnes pratiques pour les bailleurs de fonds et émet des recommandations strictes pour une aide efficace et une priorité accordée à la santé. Il comprend un guide sur les engagements européens relatifs à la santé mondiale et sur le rôle des parlementaires consistant à contrôler le respect de ces engagements au regard des OMD pertinents en matière de santé.

[Cliquez ici pour en savoir plus](#)



Les moyens d'action du membre de la Chambre en questions

Le présent manuel, qui s'adresse à chacun des membres de la Chambre, a pour objet de répondre à la question suivante : « Comment puis-je agir, à titre individuel, pour participer au mieux à l'exercice par la Chambre de sa fonction de contrôle et de sa fonction de législation ? [Cliquez ici pour en savoir plus](#)



La Commission Européenne – “Participation et soutien aux parlements dans le monde. Stratégies et méthodologies en vue d'un soutien de la CE aux parlements”

Ce Document de référence constitue un outil pratique au moment de planifier les programmes de la Commission Européenne (CE) sur le renforcement parlementaire et, dans une moindre mesure, de coopérer avec les parlements sur les questions du développement dans les pays partenaires. Il est destiné à être utilisé par le personnel de la Délégation de l'Union Européenne (UE), tant politique qu'en charge des opérations, mais aussi par d'autres acteurs (bailleurs de fonds, praticiens), des parlementaires et des personnels de l'administration parlementaire impliqués dans le renforcement parlementaire.

L'introduction place le développement parlementaire dans le contexte plus large de l'aide européenne au développement en en faisant notamment une composante essentielle du soutien à la démocratie. Par ailleurs, l'efficacité de l'aide exige une dépendance accrue, par rapport aux systèmes de responsabilité locale dans lesquels les parlements sont appelés à jouer un rôle central. Elle implique aussi d'accorder davantage la priorité au renforcement parlementaire dans le cadre de l'aide au développement. L'introduction procède à une description brève des parlements et de leur place dans les systèmes démocratiques de la gouvernance.

La première partie du document reprend une évaluation du soutien apporté au développement parlementaire dans les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) en 2000-2009, évalue les forces et faiblesses de l'action de la CE dans ce domaine et émet des recommandations en vue de programmes de soutien parlementaire futurs financés par la CE.

La deuxième partie discute de l'objectif du développement parlementaire — c'est-à-dire la création d'une institution qui joue son rôle constitutionnel de manière effective et exerce ses pouvoirs de façon appropriée. Le développement parlementaire représente un double défi. D'abord, les parlementaires doivent jouir des compétences et du soutien techniques nécessaires pour s'acquitter de leurs rôles constitutionnels. Ensuite, la structure du pouvoir et les incitations propres au système de gouvernance, notamment la relation entre le parlement et l'exécutif, doivent permettre au parlement d'exercer un rôle de contrôle. Le chapitre s'intéresse aux conditions politiques plus larges qui permettent aux vrais parlements de fonctionner, évoque le rapport crucial qui lie le parlement et la société civile en matière de développement démocratique, souligne les conditions préalables à l'élaboration d'un programme de développement parlementaire réussi, telles que la volonté d'être plus fort, la capacité à exercer tous les pouvoirs constitutionnels en matière de législation, ainsi que le contrôle et la représentation nécessaires au bon fonctionnement du parlement au sein d'une démocratie libérale contemporaine.

Ce chapitre présente, de même, un Cadre d'évaluation pour le développement parlementaire, outil pratique censé aider les délégations de la CE et leurs partenaires, ainsi que les parlements à développer une compréhension des forces et faiblesses actuelles des fonctions parlementaires et à élaborer des programmes de développement parlementaire efficaces. Enfin, il est procédé à une analyse de l'impact des facteurs externes, notamment du rôle des bailleurs de fonds, sur la faisabilité des programmes de développement parlementaire.

La troisième partie dévoile une série de principes clés pour le soutien parlementaire et détaille les différents points d'entrée stratégiques ou modalités d'intervention pour les programmes de soutien parlementaire de la CE. Elle aborde et discute trois genres d'approches pour les programmes de soutien parlementaire, soit le modèle institutionnel, le modèle des partis et le modèle de la société civile, ainsi qu'une approche axée sur la planification stratégique du développement qui permet l'intégration des différents éléments des trois modèles.

La dernière partie du chapitre envisage les partenariats possibles pour la mise en œuvre: jumelage avec d'autres parlements, collaboration avec le Parlement européen, ou collaboration Sud-Sud avec le parlement d'Afrique du Sud par exemple; voire partenariat avec les agences des Nations Unies, les associations parlementaires mondiales ou régionales, les fondations politiques, les institutions financières internationales, les organisations (locales) nationales et les experts individuels, ainsi que les bureaux de conseil internationaux privés et les particuliers. [Cliquez ici pour en savoir plus](#)

Le rôle des organisations en charge du contrôle parlementaire dans le contrôle de la performance démocratique des parlements

Par K. Scott Hubli

Au cours des cinq dernières années, un consensus s'est fait jour au sein de la communauté parlementaire autour d'une série de critères relatifs à l'évaluation de la performance démocratique des parlements. (Pour plus d'informations sur les points de références et les critères relatifs aux parlements démocratiques, [cliquez ici](#)) Entretemps, les organisations de la société civile de par le monde ont commencé à s'impliquer plus activement dans le niveau du contrôle de la performance parlementaire. Une étude récente, menée conjointement par l'Institut de la Banque Mondiale (IBM) et le National Democratic Institute (NDI), a identifié environ 190 organisations actives en matière de contrôle parlementaire, dans

quelque 80 pays. Toutefois, ces deux évolutions sont survenues de façon nettement indépendante. La majeure partie du dialogue portant sur les points de référence relatifs aux parlements démocratiques s'est déroulée entre les parlementaires eux-mêmes, avec une participation très limitée de la part des organisations de la société civile.



K. Scott HUBLI est directeur des programmes de la gouvernance au National Democratic Institute depuis 2000, exception faite de l'année 2006-2007 où il était conseiller en matière de politiques de développement parlementaire auprès du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Il est évident que les organisations en charge du contrôle parlementaire ont vocation à jouer un rôle plus important en matière de contrôle de la performance parlementaire à la lumière des points de référence internationaux relatifs à la démocratie. Les organisations de la société civile ont joué un rôle similaire dans d'autres domaines du développement démocratique tels que les élections. Au fil du temps, la communauté internationale a pu bâtir un consensus étendu autour des caractéristiques minimales des élections démocratiques. Les organisations citoyennes en charge du contrôle des élections ont joué un rôle vital en évaluant la conformité des processus électoraux dans un pays donné aux normes démocratiques internationales. Les organisations en charge du contrôle parlementaire commencent à endosser un rôle similaire en soutenant le développement parlementaire alors que les normes internationales relatives aux parlements démocratiques ont atteint une masse critique au cours des cinq dernières années et que le nombre ainsi que le niveau d'expérience de ces organisations ont connu une augmentation significative.

Policing Politicians: Citizen Empowerment and Political Accountability in Uganda

Macartan Humphreys and Jeremy Weinstein*

March 15, 2010

Abstract

Does greater transparency improve political accountability? In this paper, we use a simple model of political accountability to derive a set of hypotheses linking information to political behavior; we introduce a multi-level field experiment designed to test these hypotheses in the context of MP behavior in Uganda; and we provide first findings from a survey experiment designed to assess the responsiveness of voters to information on MP behavior and from a pre-intervention experiment designed to search for early evidence on the effects of information on parliamentary activity. We find very strong evidence that Ugandan voters are responsive to information on politician behavior but only weak evidence that politicians are responsive to those concerns.

Note: The research described in this document makes use of the Uganda Parliamentary Scorecard, 2006-7 and 2007-8 editions are available at: http://www.columbia.edu/~mh2245/Scorecard/2007_Scorecard.pdf and http://www.columbia.edu/~mh2245/Scorecard/2008_Scorecard.pdf

*We thank our partners in the field at AFLI and Nathan Falck, Jeff Leve, Jesse Harris and Adam Harro who have played a central role in developing the Scorecard and implementing the early intervention described in this paper. Thanks also to Jeff Krutz for his support on mapping.



- ▶ Alors que la recherche continue reste une nécessité, tout porte à croire que le contrôle parlementaire revêt des effets bénéfiques certains pour la performance parlementaire. A la lumière des feuilles de résultats parlementaires, technique utilisée par de nombreuses organisations en charge du contrôle parlementaire, une étude académique récente a découvert “des preuves selon lesquelles les hommes politiques modifient leur comportement une fois confrontés à l’information dégagée des feuilles de résultats ... ainsi que des preuves solides selon lesquelles les électeurs, au lieu d’être liés par des allégeances ethniques ou politiques clientélistes, sont prêts à conditionner le soutien à la qualité de l’engagement du parlementaire dans la politique nationale.” (Macartan Humphreys et Jeremy Weinstein. Mars 15, 2010. *Policing Citizens : Citizen Empowerment and Political Accountability in Uganda*. Colombia University) D’autres organisations en charge du contrôle parlementaire ont mis en avant de sérieuses possibilités de renforcer le dialogue entre les citoyens et les parlementaires, faciliter l’accès du public aux informations relatives aux parlements et à leur travail, ou encore collaborer avec les parlements afin de revitaliser la réforme parlementaire.

La communauté internationale peut contribuer de plusieurs façons au renforcement de l’impact potentiel des organisations

en charge du contrôle parlementaire. D’abord, elle peut impliquer ces organisations plus directement dans le dialogue avec la communauté parlementaire sur les normes et critères relatifs aux parlements démocratiques. L’étude conjointe menée par l’IBM et le NDI a révélé qu’une minorité des organisations sondées était au courant du travail de la communauté parlementaire sur les points de référence et les normes. L’inclusion des organisations en charge du contrôle parlementaire dans les discussions menées par les associations parlementaires sur les points de référence et les normes relatifs aux parlements démocratiques peut s’avérer bénéfique, tant pour les organisations que pour les assemblées parlementaires. Pour leur part, les organisations en charge du contrôle parlementaire peuvent en apprendre davantage, tant sur la façon dont les parlements perçoivent leurs rôles que sur les contraintes rencontrées pour s’en acquitter. De même, ces organisations peuvent recueillir les réactions des députés en vue d’affiner et d’améliorer leurs méthodologies de contrôle et, ainsi, renforcer l’adhésion des députés aux activités de contrôle. Clairement, cette compréhension accrue de la part des organisations susmentionnées ne pourra que profiter aux parlementaires; toutefois, ces derniers ont tout à apprendre de ce dialogue pour mieux comprendre les attentes de la société civile vis-à-vis du parlement.

Deuxièmement, les parlementaires sont élus pour améliorer la vie des personnes qui les ont choisis. Bien sûr, les parlements manquent souvent de parlementaires expérimentés et de ressources financières et humaines suffisantes pour remplir leur rôle ; le travail et les initiatives des ONG et des organisations multilatérales telles que Transparency International, la Banque mondiale et l’OCDE, ainsi que d’organisations parlementaires telles que l’APC et la GOPAC sont d’une grande importance. L’une des leçons tirées du travail mené par l’Institut de la Banque mondiale avec les parlementaires est l’importance des réseaux dans le renforcement des moyens et l’amélioration de l’efficacité des parlements et des parlementaires dans les pays en développement. En aidant à établir de larges coalitions luttant contre la corruption ou en travaillant en leur sein, les parlementaires peuvent contribuer à leur propre perfectionnement professionnel et accroître la compréhension mutuelle. ▶





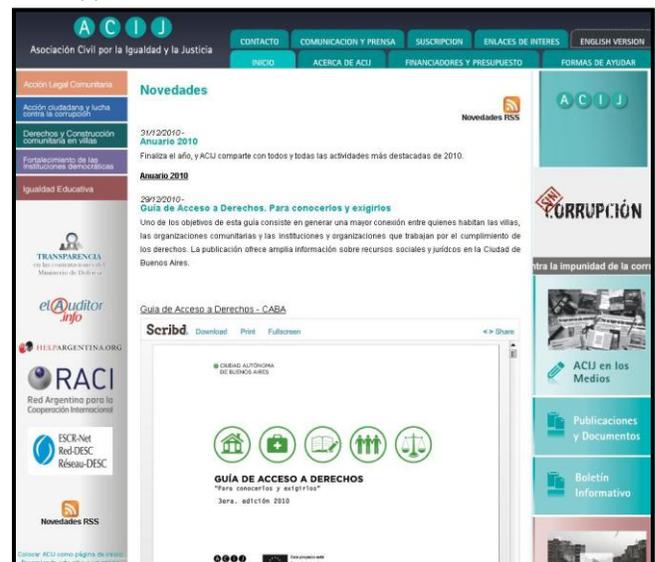
Les parlements peuvent jouer un rôle indispensable dans de nombreux aspects d'une stratégie contre la corruption. Naturellement, il doit y avoir un engagement politique au plus haut niveau et sans aucun doute un manquement au plus haut niveau saperait-il la confiance dans l'ensemble du système politique. Cependant, agir sur la direction est une condition nécessaire mais non suffisante pour lutter contre la corruption, car cette lutte peut à elle seule susciter une opposition.

Un solide système de freins et de contrepoids et de fortes institutions politiques est donc essentiel non seulement pour lutter contre la corruption et promouvoir la bonne gouvernance, mais aussi pour rétablir la confiance publique et la crédibilité de la politique démocratique. Dans le passé, les efforts anti-corruption ont eu tendance à se concentrer sur le pouvoir exécutif ou sur les fonctions de contrôle du pouvoir législatif, mais les parlements peuvent jouer un rôle indispensable dans de nombreux aspects d'une stratégie anti-corruption.

Il est essentiel de mettre en place une solide base sociale et politique pour conduire des réformes affectant à la fois les institutions de l'Etat, le secteur privé, la société civile, le système politique et l'administration publique. En bref, toute stratégie visant à lutter contre la corruption doit être globale, en mettant l'accent sur les mesures préventives ainsi que leur application. Les parlements peuvent jouer un rôle indispensable dans de nombreux aspects d'une stratégie anti-corruption par le biais de

leurs fonctions législatives et financières, ainsi que de leurs fonctions de contrôle et de représentation. Une grande variété d'outils peuvent être considérés - dont certains peuvent être plus efficaces dans un parlement que dans un autre. Si aucun d'entre eux ne permettra à lui seul d'éliminer efficacement la corruption, une combinaison de mesures peut prévenir la corruption au sein du gouvernement. Surtout, il doit y avoir acceptation du fait que tout système démocratique doit reconnaître les trois grands principes d'ouverture, de responsabilité et d'intégrité.

Dans la pratique, cependant, la capacité des parlements à endiguer la corruption dépendra dans une large mesure de la façon dont ils seront indépendants du contrôle direct du gouvernement. Par exemple, les gouvernements de nombreux pays sont réticents à renoncer à leur contrôle ministériel à la fois des finances du parlement et de son administration. Dans d'autres pays, le Parlement est simplement utilisé comme une chambre d'enregistrement pour le programme du gouvernement, et il est seulement appelé à siéger lorsque le gouvernement le décide. En bref, trop souvent, c'est le gouvernement qui contrôle le Parlement et non l'inverse. Dans ces pays, le Parlement doit être renforcé pour garantir qu'il agit comme la principale institution de la démocratie, obliger les gouvernements à rendre compte et assurer que les ressources ne sont pas détournées aux dépens de millions de personnes en situation de pauvreté. Tel est le défi auquel sont confrontés tous les intervenants qui œuvrent à la bonne gouvernance et au développement.



Fonds de développement des circonscriptions électorales

Par Mark A. Baskin

Les fonds de développement des circonscriptions électorales ont essaimé dans les démocraties émergentes au cours de la décennie écoulée. Le "Fonds de développement des circonscriptions électorales", ou FDC, est l'appellation générique donnée à un outil de politique allouant les deniers publics à des circonscriptions politiques spécifiques, par le biais d'allocations et/ou de dépenses décidées sous l'influence des représentants de ces circonscriptions au parlement national. D'autres appellations existent selon les pays. On peut citer, entre autres, les Fonds de développement électoral, les Plans de développement de la région du député, les Plans de développement des circonscriptions électorales, les Affectations, les Projets subventionnés à des fins électorales et les Fonds d'aide prioritaire au développement. Toutefois, l'émergence des FDC a suscité une polémique non négligeable:

Les détracteurs des FDC prétendent que ces fonds détournent le processus décisionnel de la relation avec le pouvoir exécutif, peuvent compromettre l'équilibre des pouvoirs entre les appareils législatif et exécutif, réduire la responsabilité politique pour l'emploi des fonds et entraîner une mauvaise utilisation de ceux qui sont alloués au développement et aux prestations de services indispensables.

Les défenseurs des FDC affirment que ces fonds peuvent restaurer l'équilibre entre le pouvoir exécutif et le parlement, tempérer les modes de scrutin où le gagnant remporte tout, permettre aux membres du corps législatif d'assurer les biens et services essentiels aux électeurs, favoriser la participation populaire aux projets de développement, et renforcer les liens entre les électeurs d'une part et les représentants et le corps législatif d'autre part.

Face à ces différents points de vue, la communauté législative internationale a entamé une recherche comparative systématique sur les FDC. Un projet mené par le Centre pour le développement international de l'Université d'Etat de New York (CID/SUNY) a identifié au moins 18 fonds de ce genre, soit 10 en Afrique subsaharienne, 4 en Asie, 2 dans le Pacifique Sud, 1 dans les Amériques et 1 autre aux Caraïbes. Ce projet fondé sur la connaissance a fait l'objet d'ateliers de travail en décembre

2009 et en mai 2010. Nous menons actuellement une recherche approfondie dans plusieurs pays en étudiant la manière dont les FDC sont mis en œuvre, leur degré de transparence, la l'exercice de la responsabilité dans leur fonctionnement, ainsi que leur influence sur les rapports électeur-représentant. A cet effet, le CID/SUNY collabore avec l'Association parlementaire du Commonwealth, le PNUD, le National Democratic Institute, la Banque Mondiale, le réseau parlementaire de la Banque Mondiale, l'International Budget Project, ainsi qu'avec les membres et le personnel des parlements à titre individuel.

A ce stade, le CID/SUNY peut émettre des constatations provisoires. De plus en plus, les FDC constituent un outil important pour une utilisation décentralisée des ressources dans les pays en développement. Les rapports entre les FDC émergents et les formes traditionnelles centralisées de certaines institutions chargées du développement sont complexes, et il n'est pas aisé d'assurer la coopération et la coordination entre des programmes différents portant sur la décentralisation et le développement local. Alors que les FDC peuvent fournir les biens et services non assurés par les administrations centralisées, ils mettent les députés et les autres décideurs au défi d'élaborer des normes, des règles et des procédures en vue de leur fonctionnement effectif.



Mark A. Baskin est un associé de haut rang au Centre pour le développement international de l'Université d'Etat de New York (CID/SUNY). Il est également enseignant-chercheur au Département des Sciences Politiques de l'Université d'Albany. Au CID/SUNY, il a dirigé

et contribué aux programmes sur le Renforcement parlementaire en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, et supervise, de même, les programmes académiques et de recherche. Il dirige actuellement le projet du CID/SUNY sur les Fonds de développement des circonscriptions électorales.

“Parlements en Pratique” offre un aperçu des évolutions récentes en matière de renforcement des parlements.



Les défis du premier Aborigène élu au parlement fédéral.

novembre 2010

AUSTRALIE: L’Australie a élu son tout premier député aborigène, Ken Wyatt, à l’occasion des élections législatives d’août 2010, un symbole d’espoir pour une société toujours en quête d’une réconciliation avec ses peuples indigènes. Lors de son discours pour la séance d’investiture du parlement, Ken Wyatt arbora une tenue traditionnelle aborigène et parla de la fierté qui était la sienne qu’un Indigène puisse, au sein même de ce temple de la démocratie, enfin parler d’égal à égal avec les députés de son pays.

[En savoir plus...](#)



Et si le régime parlementaire était la solution ?

07 décembre 2010

COTE D’IVOIRE: Alors que la Côte d’Ivoire se retrouve dans une situation inédite avec deux présidents de la République, on ne peut qu’orienter la réflexion sur les voies qui permettraient de limiter le pouvoir absolu qui grise les dirigeants au point de leur faire oublier qu’ils ne sont que les serviteurs de leurs populations.

Le modèle parlementaire de Westminster est mis en avant comme le modèle de référence pour l’Afrique. Plus les régimes s’en rapprochent, mieux la démocratie et l’état de droit fonctionnent.

[En savoir plus...](#)



Place de la femme dans les sphères décisionnelles

15 décembre 2010

SENEGAL: Une journée de sensibilisation des parlementaires sur la prise en compte des questions liées au genre dans les politiques, programmes de développement et budgets a été organisée à l’intention des parlementaires par le ministère du Genre et des Relations avec les associations féminines africaines et étrangères

[En savoir plus...](#)

Pour lire complètement les articles et avoir les dernières nouvelles en matière de développement parlementaire, inscrivez-vous sur AGORA Trusted Area.
[Cliquez ici](#) pour entrer sur Trusted Area



Les membres du parlement appelés avec instance à ce concentrer sur les villages.

06 novembre 2010

BAHRAIN: Les membres du parlement nouvellement élus sont appelés avec insistance à adopter des lois de nature à favoriser les investissements dans les villages pour en faire des communautés modernes à part entière.

[En savoir plus...](#)



Les membres du parlement afghans demandent au président de former un nouveau parlement

13 décembre 2010

AFGHANISTAN: Environ 100 membres du parlement afghan ont demandé au Président Hamid KARZAI d’inaugurer l’assemblée d’ici au 19 décembre, environ trois semaines après l’annonce des résultats d’élections entachées de fraude.

[En savoir plus...](#)



Le Parti Démocratique du prévoit un quota de 10% pour les femmes ans la direction du parti

15 décembre 2010

KURDISTAN: Le porte-parole officiel du 13^{ème} congrès du Parti Démocratique du Kurdistan (PDK) a déclaré mardi que les membres de l’assemblée ont accepté de consacrer un quota de 10% aux femmes dans la direction du parti.

[En savoir plus...](#)



2-3 février 2011: Conférence Interparlementaire sur la Diversité des Expressions Culturelles (CIDEQ) (Quebec, Canada)

La *Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles* (CIDEQ) vise à dresser un bilan de la mise en œuvre de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* cinq années après son adoption. Elle vise également à outiller les parlementaires de l'espace francophone afin qu'ils puissent promouvoir cet instrument juridique dans leur Parlement, auprès de leur gouvernement et de la société civile. Il est souhaité qu'émerge de ces travaux une stratégie mobilisatrice qui assurera non seulement la mise en œuvre de la Convention par les États, mais qui contribuera également au renforcement de secteurs culturels dynamiques dans l'espace francophone.



6 – 12 février 2011 : Institut de la Banque Mondiale – Sixième programme annuel de résidence d'été à l'intention des Comités des comptes publics (Beechworth, Australie)

Ce programme annuel s'adresse essentiellement aux comités parlementaires des comptes publics et vise une meilleure compréhension du rôle et des fonctions des CCP, ainsi que l'élaboration de plans d'action pour apporter les améliorations nécessaires. Le programme 2011 couvre les domaines suivants :

- Compréhension des budgets et étude de leurs résultats
- Collaboration avec le vérificateur général
- Aplanissement des obstacles entravant l'efficacité des CCP
- Des questions d'intérêt pour les Comités des comptes publics et les vérificateurs généraux
- Renforcement des capacités des Comités des comptes publics
- Elaboration de plans d'action pays pour les Comités des comptes publics



Février 2011: International IDEA - Table ronde sur le parlement et le genre au Soudan

L'International IDEA, en collaboration avec le groupe des femmes soudanaises parlementaires, tiendra une table ronde intitulée: "Plus de stratégies pour l'autonomisation des femmes au parlement national du Soudan: Etre une parlementaire efficace". Le thème principal de la table ronde sera le suivant: Une fois au parlement, les femmes doivent être des parlementaires efficaces et répondre de leurs actions au même

titre que leurs homologues masculins.

La présence des femmes doit se traduire en politiques - Les femmes peuvent-elles faire la différence au parlement soudanais? Les femmes au parlement sont-elles plus enclines à appliquer des politiques sensibles au genre? Il est essentiel de soutenir les femmes parlementaires afin qu'elles s'acquittent avec efficacité de leurs fonctions/responsabilités en matière de législation, de représentation et de contrôle. Ce soutien comprend une orientation/insertion concernant les fonctions/rôles parlementaires, les règles et les procédures pour une contribution efficace aux débats et à l'élaboration des lois.



28 février – 25 mars 2011. Cycle annuel de formation sur le travail parlementaire à l'Assemblée Nationale, à destination des hauts fonctionnaires des Parlements francophones (Paris, France)

Le Cycle international spécialisé sur le travail parlementaire est organisé chaque année à Paris, France en partenariat par l'ENA, l'Assemblée nationale et le Sénat. Il est destiné à des hauts fonctionnaires et des parlementaires du monde entier. Chaque promotion a 30 participants environ, sélectionnés par les ambassades de France. Le cycle francophone dure 4 semaines et le cycle anglophone deux semaines. Prochain cycle francophone du 28 février au 25 mars 2011 et prochain cycle anglophone du 27 juin au 8 juillet 2011. Renseignements auprès de la direction des relations internationales de l'ENA ou à l'Assemblée nationale auprès de Mme Françoise Polak (fpolak@assemblee-nationale.fr).



19 – 23 février 2011 : Institut de la Banque Mondiale – Conférence de l'Association Ouest africaine des Comités des comptes publics (WAAPAC) sur la responsabilisation (Lomé, Togo)

L'objectif général de la réunion consiste à renforcer la capacité des parlements à participer au processus budgétaire (ex-ante, ex-post, en matière de PFM et d'achats). L'événement vise à consolider la WAAPAC, à améliorer la capacité des membres et du personnel à travers des échanges sud-sud et à instaurer un forum pour tisser des liens entre les réseaux de CCP, les SAI et les coalitions à parties prenantes multiples en charge des opérations d'achat en Afrique de l'Ouest.



01 - 04 mars 2011: Symposium international fondamental pour la démocratie: Bibliothèque et service de recherche parlementaires (Canberra, Australie)

Le programme du symposium international qui se tiendra à Canberra en Australie comprend une journée de formation à l'utilisation de la technologie au parlement et un symposium qui réunira des penseurs et des praticiens des régions Australasie et Pacifique et du monde. L'événement a pour but de contribuer à la mise en place de bibliothèques et de services de recherche parlementaires en favorisant l'échange d'informations, de connaissances et d'expériences; de promouvoir les bibliothèques et les services de recherche parlementaires dans la région; d'appuyer l'innovation à travers le partage d'informations sur les pratiques innovantes, de bâtir la capacité du personnel à travers la formation en matière de technologies de l'information et de prestation de services; et enfin, de renforcer la coopération entre la Section et le Centre mondial pour les technologies de l'information et des communications au Parlement, l'Association des secrétaires généraux des Parlements (ASGP), l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) et l'Union interparlementaire (UIP).



01 mars – 01 avril 2011 : Institut de la Banque Mondiale – Formation en ligne sur les Parlements et le budget

La formation en ligne sur les Parlements et le budget, équivalant à 5 jours (40 heures) d'apprentissage dans une salle de classe normale, débutera le 1^{er} mars et s'étendra sur 6 semaines environ, en tenant compte du temps nécessaire pour compléter le projet final du cours. La formation couvrira les thèmes suivants:

- Présentation du budget;
- Processus budgétaire; approbation du budget par le parlement;
- Vérification des comptes publics;
- Et mise de l'engagement parlementaire à la disposition des médias et du public

Bien que cette formation ait été conçue à l'origine pour le personnel parlementaire, elle sera ouverte à tous les participants et représentera un intérêt particulier pour les journalistes, les groupes de la société civile et les fonctionnaires des ministères des Finances. Le modérateur du cours est Rick Staphenurst. Les places sont limitées. Pour plus d'information, prière de contacter Brooke Prater à l'adresse suivante: parliamentarystrengthening@gmail.com ou de s'enregistrer en ligne [ici](#).